

|| POLITIQUE QUALITE-SECURITE-ENVIRONNEMENT

La société ABSC souhaite continuer à être reconnue pour :

- Sa qualité de services ;
- Sa recherche permanente de la satisfaction de ses clients et parties prenantes ;
- Son implication à faire vivre les valeurs humaines auxquelles elle adhère ;
- Son respect de l'environnement.



Pour cela, la Direction souhaite s'inscrire dans une démarche de certification selon les normes ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 (anciennement OHSAS 18001) afin d'atteindre ces objectifs, définis comme suit.

1. Satisfaction clients

- Identifier, évaluer et étudier les besoins des parties prenantes pertinentes (client, collaborateur, ...);
- Respecter les engagements contractuels ;
- Être à l'écoute permanente de ses parties prenantes pertinentes ;
- Mesurer régulièrement et surveiller la qualité sur site ;
- Développer la confiance et la fidélité de nos clients ;
- Mettre en œuvre un plan d'action visant à promouvoir l'amélioration continue de nos services et de nos processus.

2. Une gestion des ressources humaines performante et adaptée à notre métier

- Développer les compétences par la formation ;
- Favoriser l'évolution interne ;
- Promouvoir la consultation et la participation des travailleurs au système de management ;
- Communiquer de manière efficace et régulière avec nos salariés.

3. Une gestion de la santé et sécurité de notre personnel

- Procurer des conditions de travail sûres et saines
- Satisfaire à toutes les exigences qui nous sont applicables
- Identifier les risques sécurité-santé au travail ainsi que prévenir des lésions corporelles et atteintes à la santé, des accidents et des maladies en vue de les réduire.
- Garantir un droit de retrait justifié aux travailleurs en cas de danger grave et imminent et ce, sans crainte de représailles.

4. Contribuer à la préservation de l'environnement

- Intégrer des préoccupations environnementales dans nos cahiers des charges (tri, nettoyage sans eau...);
- Choisir des produits et matériels tenant compte de l'environnement ;
- Limiter l'impact environnemental de l'entreprise, notamment en termes d'utilisation de ressources non-renouvelables, de pollution et de production de déchets ;

Nous attendons de chaque collaborateur, qu'il soit acteur de la réalisation et du respect de cette politique animée par une véritable volonté d'amélioration continue de notre qualité de service et de prévention des risques sécuritaires & environnementaux.

Pour la mise en œuvre et me rendre compte de la performance du système, je donne délégation à la responsable QSE.

Fait à Luxembourg, le 01/01/2021

Directrice d'Exploitation
Vania BRAY

Administrateur Délégué
David SAINT-MARD